



RELEVÉ DE DECISIONS

Comité Directeur du 12 et 13 septembre 2025

MUTATIONS

A compter de 2026 :

- Suppression des mentions mutations internes et mutations externes, refonte des articles afférents dans le RAS.
- Création des mentions « mutations et mutations internationales Hors UE »
- La mutation Internationale Hors UE remplace la « mutation externe », les joueurs concernés ne peuvent être plus d'un par équipe que ce soit en championnat de club ou autres championnats.
- Nouvelle grille tarifaire :

Mutations « NC/PROMOTION »

20 euros pour la FFPJP,

les CD pourront collecter en plus un maximum de 25,00 € et les CR un maximum de 5,00 €.

Ainsi les mutations de cette catégorie ne pourront excéder **50,00 €** sur l'ensemble du territoire national et ultramarin.

Mutations « HONNEUR »

45 euros pour la FFPJP,

les CD pourront collecter en plus un maximum de 50,00 € et les CR un maximum de 5,00 €.

Ainsi les mutations de cette catégorie ne pourront excéder **100,00 €** sur l'ensemble du territoire national et ultramarin.

Mutations « ELITE »

95 euros pour la FFPJP,

les CD pourront collecter en plus un maximum de 100,00 € et les CR un maximum de 5,00 €.

Ainsi les mutations de cette catégorie ne pourront excéder **200,00 €** sur l'ensemble du territoire national et ultramarin.

-  **FORMATION** : Nouveau MODULE VIE FEDERALE – VIE INSTITUTIONNELLE (remplace le tronc commun)



Payant : pour les personnes qui entrent en formation initiale qui préparent aux diplômes fédéraux : (Arbitre, Educateur, GTM, délégué et formateurs) le coût étant compris dans la somme globale de la formation.

Gratuit, pour tous ceux qui ont déjà passé le tronc commun, il n'y a pas lieu de faire le nouveau module. Néanmoins la FFPJP les incite, comme l'ensemble des dirigeants, à actualiser ou réactualiser leurs connaissances en allant sur la plateforme (en cours de finalisation) pour suivre gratuitement le module « Vie Fédérale – Vie Institutionnelle »).

Obligatoire pour ceux qui entrent en formation initiale préparant aux diplômes fédéraux.

Pas obligatoire, mais fortement conseillé pour toutes les personnes exerçant des responsabilités de dirigeants, d'encadrants, de responsables de commissions...

Comment se former ou s'informer ? Via la plateforme numérique fédérale où le module sera accessible.

Durée du module : 2h fractionnables

LICENCE DEMATERIALISEE :

Le mode de prise de licence ne change pas.

Les licenciés passent par le club et suivent le process habituel de délivrance par le Comité Départemental qui valide la licence (pas de renouvellement en ligne pour l'instant).

Ensuite, cette validation n'entraînera plus de délivrance d'un support plastique mais délivrance d'un QR code en lieu et place des licences informatiques. Une communication sera diffusée prochainement

FINANCES :

Collecte de 1 € par la FFPJP, via les fiches financières, par joueur inscrit aux championnats départementaux (HORS JEUNES) aux divers Championnats de France.

Cette nouvelle ressource nous permettra de résoudre les problèmes actuels liés à la SAOS, : tribunes, personnels, web TV et Télévision ainsi que de proposer des récompenses ou cadeaux aux joueurs.